MAISON des SPORTS
4, Rue Romain Rolland - BP 90312 - 44103 NANTES Cedex 4
Tél. 02 40 92 34 71 - **e-mail :** administration@pdltt.org

FFTT
M. Pierre BLANCHARD

Nantes, le 29 août 2023

Monsieur le Président de la Commission fédérale ANS-PSF,

Suite aux attributions reçues concernant la campagne 2023, nous souhaitons attirer votre attention sur différents points importants visant à améliorer la qualité du dispositif et le travail fourni par chaque échelon fédéral, des clubs à la fédération, chaque année lors des périodes de campagne.
Le sujet des dossiers de subventions tient une place importante dans la vie des clubs et cette année plus de la moitié des dépositaires ont été accompagnés par la ligue et les comités. Le résultat est significatif : +32 % de dossiers de clubs déposés et un seul non recevable. Pour autant ce travail collectif est contraint par le fonctionnement de la campagne, qui ne récompense ni les clubs les plus méritant, ni le travail de la commission régionale pour aider les clubs à se structurer.
Entre l'intérêt financier que cela représente et le saupoudrage, l'équilibre est complexe à trouver. Voici plusieurs sujets qu'il nous semble important de mettre en évidence à l'heure où une évolution du système est souhaitable, pour tous.

Conditions d'éligibilité

Pour cette campagne 2023 nous avons été confrontés à la gestion d'une enveloppe restreinte ne permettant pas de valoriser les bons dossiers. Moins de 2 000€ ont été attribués au meilleur dossier selon la commission régionale, celui d'un club de 400 licenciés, 3 salariés et auteur de nombreuses actions. Les clubs très structurés se retrouvent avec des montants presque similaires à ceux qui bénéficient du minimum.
L'enveloppe minimum de 1 500€ (hors cas particuliers), accessible dès une action déposée crée des déséquilibres importants dans la valorisation entre ceux qui ne déposent qu'une action très simple mais parfaitement dans les critères, et ceux qui font l'effort de se diversifier avec de multiples projets dans chaque fiche action déposée.
Sans décourager ceux pour qui le dépôt d'un dossier est déjà une belle réussite, est-ce que l'instauration d'un minimum de deux actions déposés, si tenté que cela soit validé par l'ANS, ne permettrait pas d'inciter les clubs à aller plus loin et donc à se structurer ?

Grille d'appel à projets clubs

En Pays de la Loire nous avons toujours joué la cohérence avec la grille clubs fédérale, considérant que toute action dont les critères d'éligibilité étaient respectés méritait d'être soutenue. Cette année cela a pour conséquence que 95 % des actions déposées par les clubs des Pays de la Loire ont bénéficié d'un soutien.
Est-il souhaité par la Fédération que les commissions régionales priorisent certaines thématiques au détriment d'autres ? Toujours dans le but de mieux valoriser les bons dossiers, cela pourrait permettre d'être plus sélectif, en cohérence avec les priorités régionales et, par conséquent, d'écarter certains dossiers. En revanche cela nuit à la cohérence nationale du dispositif.
Les enveloppes ne permettent pas non plus de valoriser ceux qui ont fait l'effort d'avoir une quatrième action optionnelle avec le développement durable, puisque cela n'a aucune incidence sur le montant minimum qui leur est attribué et cela ne fait finalement que baisser le montant moyen qu'ils perçoivent par action. Faut-il conserver ces choix optionnels ?

Fonctionnement du fonds de solidarité

Depuis que la Fédération gère l'enveloppe un fonds de solidarité est sanctuarisé. Comme nous l'avons fait chaque année ce montant a été imaginé en Pays de la Loire pour valoriser les très bons dossiers. Or nos propositions n'ont pas été suivies et jamais nos clubs n'ont été aussi peu dotés avec le fonds.
Il nous semble important que cette enveloppe, si tenté qu'elle continue d'exister, ne serve pas à compléter les pourcentages défaillants des obligations fixées par l'ANS ou rattraper des dossiers que des commissions régionales mettraient volontairement de côté malgré leur éligibilité. Si des critères (pourcentages ou autre) sont à respecter, alors les commissions régionales doivent le faire et que les règles soient les mêmes pour toutes, sinon cela biaise le dispositif.
Ce fonctionnement ne fait que valoriser et récompenser le travail partiel de certaines commissions régionales. Les enveloppes initiales en cette année 2023 montraient une volonté de rééquilibrage entre les régions et les attributions du fonds de solidarité ont été à l'inverse. Où est la logique ?

Inégalités territoriales

Lors de nos propositions concernant le fonds de solidarité nous avions joint un document dans lequel nous revenions sur les inégalités entre les enveloppes régionales au regard du nombre de licenciés. Nous indiquions avoir le plus faible ratio parmi les ligues métropolitaines avec 4,91€ de subventions par licencié.
La sous-dotation des Pays de la Loire à l'époque du CNDS ne justifie plus le déséquilibre actuel dans le cadre de la campagne ANS-PSF. Pour autant les attributions finales montrent encore de très grosses disparités entre les régions.
Dans le document joint nous avons mis en évidence les moyennes d'attribution par dossier et par action pour les clubs et les comités. Bien que nos comités soient dans la moitié haute, est-ce que la structuration et les projets des comités d'Ile-de-France et des Hauts-de-France justifient 50 % de plus de dotation que nos comités ?
Les données concernant les clubs parlent d'elles-mêmes. Comment la Fédération justifie que, selon les régions, les dossiers des clubs aient des montants moyens qui aillent du simple au double, voire presque du simple au triple si on regarde les montants par action ? Il est certain que dans ces conditions il doit être bien plus simple pour la commission du Grand-Est de valoriser les bons dossiers que pour notre commission.
Afin de véritablement rééquilibrer cette situation, ne serait-il pas préférable d'attendre de connaître le nombre de dossiers déposés par les clubs avant de définir les montants des enveloppes régionales ? L'idée n'étant pas d'arriver à une parfaite homogénéité mais à une cohérence nationale.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, voici des éléments sur lesquels il nous semblait indispensable de mettre le doigt, dans le but de faire évoluer l'organisation des campagnes ANS-PSF. La commission régionale des Pays de la Loire se tient disponible pour poursuivre les réflexions.

En vous en souhaitant bonne réception,
Veuillez recevoir nos sincères salutations.

Au nom de la commission régionale,
Jean-René CHEVALIER